

Le 23 juin 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez mis l'économie circulaire au cœur des priorités de votre gouvernement et annoncé dès votre premier discours de politique générale l'objectif de recyclage de 100% des plastiques en 2025. Nous, industriels du recyclage, aux côtés des collectivités, avons salué votre ambition. Nous nous sommes engagés à vos côtés sur la Feuille de route pour l'économie circulaire. Nous constatons aujourd'hui avec effarement et incrédulité que ces mois de travail et de concertation aboutissent à la mise en place unilatérale de la consigne pour les seules bouteilles et canettes.

Pire qu'une fausse bonne idée, cette mesure serait une erreur. Elle pèsera sur les finances des Français et des collectivités, sur le petit commerce artisanal. Pire, elle cassera le tri citoyen, réduit à un échange monétaire, sans apporter de réel bénéfice environnemental.

Tout d'abord, elle va réduire le pouvoir d'achat. Même en atteignant l'objectif européen de 90% de collecte, prélever 15 centimes sur chacune des 16 milliards de bouteilles et canettes, c'est ponctionner 250 millions d'euros par an sur le budget des ménages en consignes non retournées.

Ensuite, la consigne affaiblira le commerce artisanal de proximité. Elle rendra les Français captifs des grandes surfaces détentrices des machines de déconsignation.

Enfin, la consigne viendra privatiser les seuls plastiques qui rapportent pour ne laisser aux collectivités que ceux qui coûtent ! Le système actuel repose sur la mutualisation des coûts de collecte et de tri des déchets d'emballage ménagers : papiers, cartons, aluminiums, plastiques... des plus simples à recycler aux plus compliqués. Les collectivités et les industriels investissent actuellement des centaines de millions d'euros chaque année pour faciliter le geste de tri des Français, élargir le champ des déchets collectés, triés et valorisés.

Avec la consigne, les vendeurs d'eau et sodas font sécession de ce système collectif. Ils conserveront à leur profit les revenus de la vente des bouteilles et canettes et des consignes non retournées. Ce faisant, ils amputeront le budget des collectivités de 200 millions d'euros. Le service dont bénéficie chaque Français ne pourra perdurer qu'au prix d'une forte hausse à la fois des contributions des autres emballages et des impôts locaux. Faut-il vraiment brader notre service public pour aider quelques multinationales à verdir leur image ?

Nous nous devons d'être ambitieux pour le recyclage des emballages plastiques. Concentrer les moyens sur les bouteilles et canettes, c'est prendre le sujet par le petit bout de la lorgnette.

La consigne est un médecin qui traite le malade le mieux portant (57% des bouteilles plastiques sont déjà recyclées) et tourne le dos à celui dont l'état est critique : les 700 000 tonnes de déchets orphelins - barquettes et pots de yaourts - qui ne sont recyclés qu'à 4% !

Pour tenir le cap du 100% plastiques recyclés ou valorisés, beaucoup reste à faire. Harmoniser et simplifier au maximum le tri pour les citoyens ; augmenter fortement le nombre de points de collecte ; poursuivre l'innovation sur les outils de tri pour aller chercher les plastiques où qu'ils soient, en particulier dans les déchets non triés issus des lieux publics.

Monsieur le Premier ministre, plutôt que d'importer un modèle inadapté et coûteux, misons sur le modèle collectif à la française. C'est ainsi qu'ensemble, citoyens, collectivités, industriels, producteurs d'emballages, nous tiendrons l'ambition du 100% recyclage des plastiques.

Jean-Philippe Carpentier et Jean-Luc Petithuguenin, président et vice-président de FEDEREC
(Fédération des entreprises du recyclage)